



Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH

Nombre de membres :

En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : 44

Dont pouvoirs : 18

Date de la convocation : 23 juin 2022

Date d'affichage : 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 30 juin, à 18h20, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SICPRH – Domaine de la Grange au Bois à la salle de restauration, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**.

Étaient présents : 26

Mme BORIES Régine, Mme HAM Lavie, M. MASSON Loïc suppléant de Mme MOKRI Prina, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme MERIGARD Sylvie, M. LASMIER Robert, M. FLEURY Sébastien, M. GAUDEFROY Gérard, Mme MOKEDDEM Hanifa, M. MACHADO Anthony, M. MONSCOURT Philippe, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis, M. DESFOUX Didier, M TOUNSI Tony.

Étaient absents excusés : 24

Mme NGUYEN Khanh, Mme Sandrine BOURGOGNE, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, Mme BOISSOT Colette, Mme LECOLLE Sandrine, Mme TARTARE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FATIS Stéphane, Mme CLERC Marie, Mme LEHMANN Corinne, M. TEMPLIER Yvon, Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, Mme COURTINE Elisabeth, Mme GUILLOSSOU Carine, Mme DE SA Eida, Mme BOCH Béatrice.

Étaient absents non excusés : 18

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme TABAI Samia, Mme DAGUERRE Martine, Mme TOMAS Elodie, M. VERAX Jérôme, M. LECLERE Nicolas, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, M. PILGRAIN Hervé, Mme RICHARDSON Esther, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme LAMRI Khadidja, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. COCHEZ Jean-Luc.

Procurations : 18

Mme NGUYEN Khanh en faveur de Mme HAM Lavie, Mme Sandrine BOURGOGNE en faveur de M. CHEVALIER, Mme RIBAILLE Catherine en faveur de M. LASSAU, Mme RIOJA Virginia en faveur de Mme HERBIN, M. RABASTE Brice en faveur de M. MAURY, Mme BOISSOT Colette en faveur de Mme SAUNIER, Mme TARTARE Martine en faveur de M. VOISIN Claude, M. DELAPORTE Norbert en faveur de M. ROBIN-LEROY, M. CHOFFARDET Pierre en faveur de Mme ROTOMBE, Mme MAAH Monique en faveur de M. GAUDEFROY, Mme DESCROIX Patricia en faveur de M. VOISIN, M. FATIS Stéphane en faveur de Mme ROTOMBE, Mme CLERC Marie en faveur de M. MACHADO, Mme SARR Mariétou en faveur de M. MONSCOURT, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de M. GAUDEFROY, Mme GUILLOSSOU Carine en faveur de M. ROBIN-LEROY, Mme DE SA Eida en faveur de Mme HERBIN, Mme BOCH Béatrice en faveur de M. DESFOUX,

Secrétaire de séance : Mme MERIGARD Sylvie

SI-DEL-2022-11 Approbation du rapport d'activité du SI CPRH 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-39, stipule que toute structure intercommunale doit adresser chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-39,

CONSIDERANT l'obligation pour une structure intercommunale d'adresser chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

VU l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 15 juin 2022,

OUÏ Monsieur Luc CHEVALIER, Rapporteur en Comité Syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, **A LA MAJORITÉ**,

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal C.P.R.H.

AUTORISE Monsieur le Président à le transmettre à chaque commune membre.

VOTANTS : 44

POUR : 32

CONTRE : 12

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 30 juin 2022



**Le Président,
Luc CHEVALIER**